

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS348/2

7 août 2006

(06-3801)

Original: espagnol

COLOMBIE – MESURES DOUANIÈRES APPLIQUÉES À L'IMPORTATION DE CERTAINES MARCHANDISES EN PROVENANCE DU PANAMA

Demande de participation aux consultations

Communication présentée par le Guatemala

La communication ci-après, datée du 3 août 2006 et adressée par la délégation du Guatemala à la délégation de la Colombie, à la délégation du Panama et au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 4:11 du Mémoire d'accord sur le règlement des différends.

Me référant à la demande de consultations avec la Colombie présentée par le Panama au sujet de l'affaire *Colombie – Mesures douanières appliquées à l'importation de certaines marchandises en provenance du Panama* (document WT/DS348/1, distribué le 25 juillet 2006), j'ai l'honneur de transmettre par la présente note la demande de participation à ces consultations présentée par le gouvernement guatémaltèque, conformément à l'article 4:11 du Mémoire d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends ("Mémoire d'accord").

Le Guatemala a un intérêt commercial substantiel dans les questions faisant l'objet des consultations. La Colombie est un partenaire commercial important pour le Guatemala. En outre, à la suite des négociations en cours en vue de la signature d'un accord commercial, le Guatemala escompte, entre autres, un développement potentiel de ses exportations. En conséquence, le Guatemala a pour objectif de veiller aux conditions de concurrence de ses exportations.

Le Guatemala vous serait reconnaissant de bien vouloir l'informer de la date et du lieu des consultations.
